

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2014-009

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant les travaux d'enfouissement des réseaux électriques qui seront réalisés, rue Albert Lévêque, du 10 février au 11 mars 2014, par l'entreprise STBM SAS, située 108 bis, rue Victor Hugo Prolongée 59860 BRUAY SUR L'ESCAUT,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

- Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Art. 1 –

La circulation des véhicules sera alternée rue Albert Lévêque, au droit du chantier, du 10 février au 11 mars 2014.

Art. 2 –

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement et par feux tricolores, sera mis en place.

Art. 3 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise STBM SAS pour permettre l'application des présentes dispositions.

Art. 4 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise STBM SAS de Bruay sur l'Escaut.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Départementale de Denain.

Fait à Emerchicourt, le 5 février 2014

Le Maire,
Michel LOUBERT.